GUIDE DE L'AIDE À LA MOBILITÉ CARAVELLE

SEPTEMBRE 2026

À L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS

PRÉAMBULE

La communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges porte une ambition auprès des habitants de son territoire pour leur accès à l'art et à la culture. Ainsi, elle s'engage depuis novembre 2025 dans une aide à la mobilité prenant ancrage dans le dispositif appelé Caravelle. Cette aide est accessible à toutes les **écoles conventionnées, publiques et privées**, installées sur le territoire de la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.
Elle prévoit la **prise en charge à 100 % d'un transport par classe par année scolaire vers un site culturel de l'agglomération** ou, pour les classes de cycle 3 uniquement, une **aide plafonnée à 300 € TTC pour un transport par année scolaire vers un site culturel hors agglomération** au choix, quel que soit le nombre de classes transportées.

Voici comment en bénéficier :

DÉMARCHE UNIQUE

POUR DES TRAJETS VERS DES SITES CULTURELS EN ET HORS AGGLO

Que vous soyez une classe de cycle 1, 2 ou 3 souhaitant découvrir un site culturel situé sur l'agglomération ou bien une classe de cycle 3 souhaitant se rendre sur un site culturel hors agglomération, pour une sortie simple ou bien dans le cadre d'un projet inscrit sur Adage et relevant de l'éducation artistique et culturelle, la démarche pour **la demande de l'aide est désormais unique** et peut se réaliser à tout moment de l'année, **sans date limite de dépôt** (prévoyez tout de même de réaliser votre demande suffisamment en amont de la date de la sortie).

Voici les étapes :

1. **choisissez librement votre site de destination**. Pour les sites agglo nous vous recommandons de vous appuyer sur la carte en annexes. Pour les sites hors agglo, il n'y a pas de limité géographique, merci de vous assurer qu'il s'agit bien d'un site culturel et que cette sortie a une réelle plus-value par rapport aux sites accessibles sur l'agglo ;
2. **organisez la totalité de la sortie**, choisissez et contractualisez avec le transporteur de votre choix ;
3. **rendez-vous sur Adage**, campagne « CARAVELLE - 100% EAC - Ecoles du CT-EAC de la communauté d'agglomération de Saint Dié des Vosges - vague 2 /26-27 » pour déposer votre demande (une fiche par transport) ;
4. **la réponse à votre demande** vous sera transmise dès que possible. Pour tout besoin, n'hésitez pas à contacter l'équipe de Caravelle (voir coordonnées en page 2 de ce document) ;
5. **si la réponse à votre demande est positive**, après la réalisation du déplacement vous réglez le coût de la sortie auprès du transporteur et transmettez la facture ainsi que la demande de versement de l'aide signée (qui vous sera transmise par mail) à l'équipe de Caravelle. Pour une sortie agglo, le coût du transport vous sera remboursé à 100 %. Pour une sortie hors agglo, une aide plafonnée à 300 € TTC sera versée (si la dépense est moindre, l'aide sera moindre et plafonnée à hauteur du coût du transport).

Attention, si vous n'utilisez pas l'aide à la mobilité au cours d'une année scolaire, **elle ne peut être reportée à l'année scolaire suivante**.

MENTION DE L'AIDE

L'école aidée s'engage à valoriser ce soutien en mentionnant la communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges dans tout support lié à la sortie réalisée.

Un conseil pour le choix de vos sorties ?

N'hésitez pas à vous laisser tenter par la découverte ! Ainsi qu'à penser la sortie de vos élèves de manière cohérente d'une année sur l'autre pour leur faire découvrir différents sites et différents domaines artistiques.

Pour contacter l'équipe de Caravelle :

Pour vos conseils en sortie et aide sur Adage
> Delphine Courant
Téléphone : 06 79 04 23 16

Pour la gestion administrative
> Angélique Desmit
Téléphone : 03 29 51 60 35

E-mail unique :
caravelle@ca-saintdie.fr

UN DÉMARRAGE PIED AU PLANCHER !

BILAN ANNÉE 1

En 2025/26, vous avez été nombreuses et nombreux à utiliser l'aide :

- **44 écoles** sur les 61 que compte l'agglo' soit **72 % de participation**
- **2 340 élèves** bénéficiaires, de **118 classes**
- **86 trajets** effectués et financés, dont 68 vers un site culturel agglo'
- **18 sites** différents sur l'agglo', **9** hors agglo'
- lieux de sortie principaux : La Boussole, les itinéraires Petits Mondes de l'Art, le Musée Pierre-Noël, la Halle aux Blés de Raon l'Étape, la Bergerie de Straiture, Nova Ciné
- coût pour l'agglo' : **21 500 € TTC**
- vous êtes **plus de la moitié** à nous avoir indiqué que votre sortie n'aurait pas été possible sans cette aide.

MERCI POUR VOTRE ENGAGEMENT AUPRÈS DE VOS ÉLÈVES

ET BONNE VISITE !

Agglo Saint-Dié Vallées des Vosges

PÔLE CULTURE